## Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de relire les débats tenus en juin à la Chambre et de rencontrer son prédécesseur ministériel afin qu'il puisse apprendre comment créer le nombre maximum d'emplois avec le moins d'argent possible.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

ON DEMANDE DE RÉVISER LES MÉTHODES DE CALCUL DES DONNÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion de nature urgente. Le taux de chômage a peut-être baissé dans la péninsule du Niagara si l'on en croit les chiffres de Statistique Canada, mais le bureau des services sociaux de la municipalité régionale du Niagara n'est pas de cet avis. Le nombre d'assistés sociaux dans la péninsule du Niagara a augmenté de 28 p. 100 du mois d'août au mois de septembre derniers. Il y avait près de 9 p. 100 d'assisté sociaux de plus en septembre de cette année qu'en septembre de l'année dernière. Jusqu'ici, il y a eu 42 p. 100 de demandes d'aide sociale de plus en novembre qu'en octobre. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration examine, de concert avec Statistique Canada, la méthode utilisée pour le calcul et établisse quel est le taux réel du chômage au Canada et qu'au lieu de chercher refuge dans le Programme canadien de développement communautaire, le ministre mette au point des programmes de grande envergure pour redonner du travail aux Canadiens.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.
Des voix: Non.

• (1410)

## L'ENVIRONNEMENT

LE BRAS ALICE (C.-B.)—LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS PAR LA SOCIÉTÉ AMAX—L'ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je soulève une question urgente et pressante en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Compte tenu de la position adoptée par le très révérend E. W. Scott, primat de l'Église anglicane du Canada, qui demande le retrait du décret spécial du conseil autorisant la société Amax à déverser ses déchets dans le bras Alice et un moratoire sur la mise en valeur des ressources jusqu'à ce qu'on dispose des moyens techniques voulus pour se débarrasser des déchets en toute sécurité; comme cette intervention a reçu l'appui de la Conférence canadienne des évêques catholiques présidée par Mgr Rémi J. De Roo et que le premier ministre (M. Trudeau) a refusé de rencontrer le

primat à ce sujet, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande à l'unanimité une évaluation complète et des audiences publiques à l'égard des répercussions du projet Amax sur l'environnement et appuie la position des Églises anglicane et catholique du Canada.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

## LE MULTICULTURALISME

LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ DANS LE PROJET CONSTITUTIONNEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et pressante. Comme le rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme et celui de la Commission Pepin-Robarts reconnaissent la présence active au Canada de nombreuses cultures du monde et que les gouvernements fédéraux passés et actuel de diverses tendances politiques ont nommé des ministres d'État chargés du Multiculturalisme, je propose, appuyé par le député de Rosedale (M. Crombie):

Que la Chambre reconnaisse officiellement que de nombreuses cultures du monde sont très vivantes au Canada et qu'une déclaration générale en ce sens soit incluse dans la résolution du gouvernement sur le rapatriement de la constitution

J'espère que le gouvernement examinera sérieusement la nécessité d'inclure une telle déclaration.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

## L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE

LE REGROUPEMENT DES PROGRAMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes a réussi dans une certaine mesure à économiser les approvisionnements d'énergie destinée au chauffage des maisons. Le gouvernement a annoncé dans le budget un programme de conversion au gaz, mais il n'a pas encore décidé de la façon dont il va administrer ce programme ou quels critères il va appliquer, et il a déclaré qu'il n'adopterait pas de règlement avant la fin de la saison de chauffage. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):